

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 37 (1901)

**Heft:** 27

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

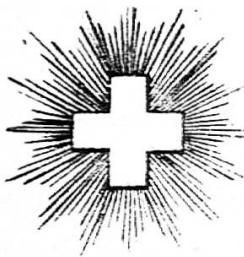
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XXXVII<sup>me</sup> ANNÉE

N° 27.



LAUSANNE

6 juillet 1901.

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez  
ce qui est bon.

**SOMMAIRE:** Appel du Bureau du Comité central. — Programme général du Congrès. — VII<sup>me</sup> assemblée de la Société suisse des maîtres des écoles normales. — Anciens élèves de l'école normale de Lausanne. — Examens de recrues. — Chronique scolaire : Jura bernois, Neuchâtel, Fribourg, Vaud. — Bibliographie. — Pensées. — Partie pratique : Examens des écoles primaires et complémentaires de Genève. — Comptabilité. — Pensée.

## Aux membres de la Société pédagogique de la Suisse romande.

Chers collègues et amis,

Dans quelques jours, Lausanne aura l'honneur et le plaisir de vous recevoir à l'occasion du XV<sup>me</sup> Congrès de notre Société.

Nous espérons que vous répondrez nombreux à notre appel.

Aujourd'hui la « Romande » est forte et prospère, car elle compte plus de 3000 membres.

Cette force et cette influence, toujours plus grandes, ont été obtenues par l'union et la solidarité.

Prouvez donc, par votre présence au Congrès, que l'avenir consacrera ce que le passé a préparé et ce que le présent a réalisé. Venez dire, à ceux qui en doutent, qu'il y a encore de beaux jours pour notre association.

En prenant part à nos travaux, vous montrerez à nos autorités, à notre peuple, que vous avez conscience de vos devoirs et de votre responsabilité.

Apprendre à vous connaître, à vous estimer, à vous aimer, en vous disant réciproquement vos joies, vos déceptions, n'est-ce pas là l'idéal, le *tout* ?

Réalisez donc ce souhait, qui est le nôtre.

Il vous sera alors plus facile d'obtenir l'amélioration de votre position : « l'union fait la force ».

Il y a trois ans, à Bienne, nous chantions le Jura.

Venez, en juillet, chanter aussi les rives du Léman. Lausanne, le canton de Vaud, vous en seront reconnaissants. Ils en seront heureux ; ils en seront fiers.

Venez fraterniser avec nous, vous tous qui êtes animés d'idées de tolérance, de charité, d'amour, et travailler par l'instruction.

*Pour la Patrie, pour l'Humanité et pour Dieu.*

LE BUREAU DU COMITÉ CENTRAL.

## Société pédagogique de la Suisse romande.

**XV<sup>me</sup> Congrès scolaire à Lausanne, les 14, 15 et 16 juillet 1901.**

### PROGRAMME GÉNÉRAL

**Dimanche 14 juillet, 4 1/2 heures après midi :** Réunion du Comité central et du Bureau de la *Société pédagogique* dans l'une des salles du bâtiment de l'Ecole normale, place de l'Ours. Ordre du jour : Examen des rapports administratifs à présenter à l'assemblée générale. Dès 6 heures, distribution à l'hôtel Continental des cartes de fête, insignes et billets de logement ainsi qu'à Tivoli, dès 8 heures ; — 8 1/2 heures, soirée familiale et concert dans la grande salle de Tivoli.

**Lundi 15 juillet :** Conférences : 7 heures, *Juste Olivier*, par M. le professeur Warnéry (grande salle de l'Ecole normale) ; — 7-9 heures, *le tir contre la grêle* avec démonstrations, par M. Jean Dufour, directeur de la station viticole (auditoire des sciences naturelles de l'Ecole normale). Après la conférence, visite de l'Institut agricole. — 8 heures, *le transport de la force par l'électricité*, par M. le professeur Henri Dufour (auditoire de physique, place du Château). En outre, à 7 heures du matin, il sera donné, sous les auspices de la Société suisse des maîtres abstinents (section vaudoise), une conférence sur le *Congrès antialcoolique de Vienne* et l'état scientifique de la question de l'alcoolisme, par M. le professeur Forel (auditoire de la première classe des garçons, Ecole normale). — Distribution des cartes de fête, insignes et billets de logement : 1<sup>o</sup> De 7 heures à 9 1/2 heures, à l'Ecole normale ; — 2<sup>o</sup> de 10 heures à 1 heure de l'après-midi, à l'hôtel des Messageries, place Saint-François, en face du temple ; — 3<sup>o</sup> de 3 heures à 4 heures, à Tivoli ; — 9 1/2 heures précises, assemblée générale dans le temple de St-François. Ordre du jour : 1<sup>o</sup> orgue ; — 2<sup>o</sup> exécution d'un chœur, sous la direction de M. Troyon, professeur ; — 3<sup>o</sup> discours d'ouverture par le président d'honneur de la Société ; — 4<sup>o</sup> discussion sur les questions à l'étude. — 1 heure précise, banquet à Tivoli ; — 4 heures, visite de l'Exposition scolaire, des musées, des curiosités de Lausanne et, cas échéant, excursion au Signal ; — 8 heures, soirée familiale à Tivoli, avec le concours des sociétés locales.

**Mardi 16 juillet, 7 1/2 heures :** Réunion des sections cantonales dans les auditoires de l'Ecole normale, en vue de la présentation des membres du nouveau comité central ; — 9 heures précises, deuxième assemblée générale dans le temple de St-François. Ordre du jour : *a)* Exécution d'un deuxième chœur, sous la direction de M. Troyon, professeur. *b)* Rapport de M. Guex, rédacteur en chef, sur la marche de la Société et de l'*Educateur* pendant les années 1899, 1900 et 1901. *c)* Rapport de M. Perrin, gérant, sur les comptes de la Société et de la caisse de secours. *d)* Désignation du nouveau siège de la Société et lieu du prochain congrès. *e)* Nomination du Comité central. *f)* Propositions individuelles. — 11 heures pré-

cises, départ du bateau pour Vevey ; — 1 heure précise, banquet à la cantine de l'Exposition. — Après-midi, visite de l'Exposition cantonale vaudoise et de l'Exposition nationale des Beaux-Arts. — 6 heures, clôture du congrès. — 6  $\frac{1}{2}$  heures ou 7 heures, départ du bateau spécial pour le retour.

Le Comité d'organisation du Congrès a fait une démarche officielle auprès des Départements de l'instruction publique des six cantons romands en vue d'obtenir un congé pour les instituteurs qui prendront part au XV<sup>me</sup> congrès.

**VII<sup>me</sup> Assemblée annuelle de la Société suisse des maîtres des Ecoles normales, à Lausanne.**

*Samedi 13 juillet.*

3-4 heures. Réunion des membres de la Société à l'Ecole normale de Lausanne.

Visite de cet établissement, sous la direction de M. le professeur F. Guex, directeur. — Visite sous la direction de M. L. Henchoz, adjoint au Département de l'Instruction publique, du Musée scolaire cantonal où seront exposées les collections de travaux manuels de Stockholm, de Paris et de Zurich, achetées par la Confédération.

6 heures. Assemblée générale, à l'Aula de l'Ecole normale.

**ORDRE DU JOUR :**

I. Discours d'ouverture de M. le conseiller d'Etat C. Decoppet, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud.

II. Questions administratives :

a) Nomination du secrétaire de la séance.

b) Choix du lieu de réunion et, éventuellement, des sujets à mettre à l'étude pour l'assemblée de 1902.

c) Election du président pour l'année 1902.

d) Approbation des comptes de l'exercice de 1900.

e) Nomination des vérificateurs de comptes.

III. La correspondance scolaire intercantonale et internationale. — Rapporteurs : M. le professeur Dr H. Schacht, à Lausanne, et M. le professeur Dr Brugger, à Hofwil.

IV. Les Ecoles normales au début du XX<sup>me</sup> siècle. Rapporteur : M. le professeur F. Guex, directeur des Ecoles normales du canton de Vaud.

*Dimanche 14 juillet.*

Visite de l'Exposition cantonale vaudoise et de l'Exposition nationale des Beaux-Arts à Vevey.

Midi. Déjeuner en commun à Vevey (Hôtel du Pont).

Le soussigné prend la liberté de percevoir la cotisation de fr. 1 pour 1901, par un remboursement postal auquel il demande à ses honorables collègues de bien vouloir réservier bon accueil.

Il les prie de répondre nombreux à l'appel de nos amis du canton de Vaud qui nous préparent une chaleureuse et cordiale réception. *Toutes les personnes s'intéressant à l'enseignement normal sont amicalement invitées à assister à cette réunion*<sup>1</sup>.

C'est aussi les 13 et 14 juillet qu'est convoquée, à Lausanne, la Société suisse d'hygiène scolaire. D'autre part, le Congrès scolaire, c'est-à-dire l'Assemblée générale de la Société pédagogique de la Suisse romande aura lieu dans la même ville

<sup>1</sup> La séance est donc publique. Nous espérons que beaucoup de nos collègues de l'enseignement primaire et secondaire tiendront à y assister.  
(La Réd.).

les 14, 15 et 16 juillet. Ceux de nos collègues qui désireraient prendre part aux travaux de ces deux associations sont priés d'en informer le plus tôt possible M. le Dr Combe, à Lausanne, pour la Société suisse d'hygiène scolaire, et M. Sonnay, adjoint, secrétaire du Comité d'organisation du Congrès, à Lausanne, pour la Société pédagogique de la Suisse romande.

Petit Lancy, près Genève, le 25 juin 1901. *Le président : W. ROSIER.*

ANNEXES : a) Discours et rapports lus à l'Assemblée de Baden le 15 octobre 1900.

b) Notice sur l'inauguration de la nouvelle Ecole normale de Lausanne le 8 janvier 1901.

c) Carte de légitimation pour le transport à prix réduit. Les participants à l'Assemblée sont invités à ne pas se dessaisir de leur billet d'aller en arrivant à Lausanne, car c'est ce billet qui, sur production de la carte de légitimation, est valable pour le transport gratuit au retour.

### Aux anciens élèves de l'Ecole normale.

Nous publions cette circulaire afin d'atteindre toutes les personnes qui pourraient avoir été oubliées. Celles qui n'ont pas reçu la circulaire sont priées de se considérer comme invitées et de demander leur carte de légitimation à *M. Clément-Rochat, Avenue du Simplon 18, Lausanne*.

Le Congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande, qui aura lieu à Lausanne les 14, 15 et 16 juillet courant, a suggéré aux soussignés l'idée de réunir dans l'une de ces solennelles journées tous les anciens élèves de l'Ecole normale, quelles que soient les fonctions qu'ils remplissent aujourd'hui, qu'ils soient encore en activité de service ou non.

Aux côtés de l'élite — du jeune corps enseignant —, la réserve, les vétérans seront heureux de se grouper et de venir revivre le passé en se serrant la main, en fraternisant du cœur et de la voix.

Les soussignés vous convoquent donc pour le *lundi 15 juillet*.

A cette occasion, la proposition de fonder une Société des vieux normaliens sera étudiée. D'ailleurs, les richesses du programme du Congrès peuvent attirer tous les amis de l'école : Séances du Congrès, conférences intéressantes sur des sujets divers, visites à nos établissements scientifiques — entre autres au musée scolaire cantonal —, course à Vevey et visite à l'Exposition, banquets fraternels, etc... De plus, le Comité du Congrès a l'aimable obligeance de nous faire jouir de tous les avantages offerts aux membres de la Société pédagogique romande : billets de faveur sur les chemins de fer, logements gratuits, etc.

Nous espérons, Mesdames et Messieurs, que vous répondrez nombreux à notre appel. Ceux d'entre vous qui accepteront notre invitation voudront bien le faire savoir en retournant la carte ci-jointe modifiée suivant leur désir.

A Lausanne donc le 15 juillet 1901. Rendez-vous à l'Ecole normale dès 8 heures du matin, ou au temple Saint-François, dès 9  $\frac{1}{2}$  heures.

Dans l'espoir de vous voir bientôt, nous vous serrons fraternellement la main.

*Le Comité d'initiative :*

A. CLÉMENT-ROCHAT, J. COLLILOUD, L. PELET,  
F. GAILLARD-POUSAZ, E. HERCOD, F. GUEX.

Se joignent au Comité d'initiative :

*Mesdames* : C. Allaz-Allaz, à Assens; — E. Aigroz, à Vevey; — E. Burdet, à Lausanne; — F. Bersier, à Cudrefin; — F. Bersier, à Yverdon; — J. Dénéréaz, à Chardonne; — E. Chevalley, à Bex; — A. Derameru, à Montreux; — E. Faucherre, à Lausanne; — J. Chenuz-Gouffon, à Montricher; — L. Page, à Veytaux; — V. Randin, à Rances; — Rathgeb-Moulin, à Lausanne; — A. Roulier, à Yvonand.

*Messieurs* : H. Berney, à Corsy; E. Bovay, à Paudex; — H. Brélaz, à Bex; — E. Bolay-Clément, à Bière; — D. Benoit, à Lussy; — H. Bory, à Yvonand; — L. Chenuz, à Montricher; — A. Cherix, à Aigle; — L.-A. Cornuz, à Mur; — L. Coderay, les Gonelles; — H. Delarageaz, à Mont-la-Ville; — C. Delessert, à Lausanne; — F. Duflon, à Villeneuve; — A. Dufey, à Mex; — H. Desponds, à Corcelles; — J. Dubugnon, à Aubonne; — Ch. Eperon, à Cossonay; — L.-A. Favre, à l'Isle; — C. Filliettaz, à Genève; — L. Fornerod, à Avenches; — Ch. Favre, à Baulmes; — J. Girardet, à Aigle; — A. Gaillard, à Peney-le-Jorat; — Ch. Gaillard-Perréaz, à Aigle; — H. Gailloud, à Mont-la-Ville; — P. Gilliéron, à Cully; — E. Genillard, à Lausanne; — E. Gauthey, à Begnins; — M. Gallay, à Rolle; — J. Henry, à Donneloye; — P. Jomini, à Nyon; — J. Lavanchy, à Neuchâtel; — E. Lambert, à Concise; — E. Mettraux, à Corcelles; — F. Meyer, à Saint-Prex; — H. Mignot, à Lausanne; — F. Ney, à Payerne; — Ch. Nicolier, à Champagne; — A. Paillard, à Château-d'OEx; — A. Porchet, à Lutry; — D. Payot, à Corcelles; — W. Pilet, à Vevey; — C. Pelichet, à Bremblens; — J. Rochat, les Charbonnières; — L. Roux, à Bursinel; — A. Roulier, à Grancy; — E. Roy, à Fiez; — A. Renaud, à Morrens; — E. Randin, à Thierrens; — L. Richard, à Neuchâtel; — A. Trolliet, à Moudon; — D. Vernex, à Pomy.

#### EXAMENS DE RECRUES

Nous avons eu maintes fois l'occasion de dire ce que nous pensons de l'examen pédagogique des recrues, des tendances plus qu'utilitaires données à la préparation de ces épreuves, subies à la vapeur, et des déductions fausses, ou à tout le moins hasardées, que l'on croit pouvoir tirer des statistiques établies à Berne.

M. le conseiller national Gobat, directeur de l'Instruction publique du canton de Berne, s'est fait l'écho de ces récriminations aux Chambres fédérales, où il s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Je proteste contre les déductions que la statistique fédérale tire des examens de recrues au point de vue du degré d'avancement de l'instruction publique dans les cantons. Ces examens ne constituent pas un critère exact. Ces statistiques et le rang qu'elles assignent aux cantons ont provoqué dans ceux-ci des mesures en contradiction avec une bonne pédagogie; ainsi les cours complémentaires, dont la portée est fort discutable parce qu'ils ne sont donnés qu'en vue de l'examen.

Les statistiques et la préoccupation des cantons d'y occuper un bon rang ont eu cet autre effet de dénaturer l'enseignement primaire, qui ne vise plus qu'à inculquer à la jeunesse des connaissances et certaines connaissances spécialement destinées à l'examen, tandis qu'on néglige le cœur, le caractère et le sentiment de la jeunesse. Cette question préoccupe tous les pédagogues. Je voudrais que, pendant cinq ou dix ans, on supprimât, non pas les examens, mais la publication des résultats et des statistiques, qui inquiètent les cantons et les poussent à de fausses mesures pédagogiques. La suspension de cette publication n'aurait d'ailleurs pas pour effet d'endormir la vigilance des cantons; ceux-ci resteraient préoccupés de la situation qui leur sera faite quand une nouvelle publication verra le jour. »

## CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **Cours d'instruction professionnelle pour maîtresses d'ouvrages.** — Il aura lieu du 22 juillet au 14 septembre à Delémont. L'examen d'admission aura lieu le 8 juillet à Delémont. L'inscription définitive des participantes a lieu dès maintenant.

— **Cours de répétition.** — Un cours de répétition pour maîtres et maîtresses des écoles élémentaires aura lieu du 12 au 22 août à Porrentruy. M. Fridelance traitera l'enseignement de la lecture et du calcul; M. Chapuis, de la méthode du chant; MM. Juillerat et Jaquet, de la gymnastique; M. Renck, du dessin. Des conférences seront données par MM. Dr Gobat, Dr V. Rossel, Pierre César, Dr Kobry, Chatelain, Marchand, Germiquet, Billieux, Dr Ceppi, etc.

— **Ecole cantonale de Porrentruy.** — Voici la lettre du Conseil exécutif du canton de Berne adressée à la Commission de l'École cantonale et à laquelle nous avons fait allusion dans le dernier numéro de *l'Educateur*. Elle est datée du 8 juin 1901.

« Le Conseil exécutif a pris connaissance d'une série d'articles injurieux dirigés contre M. Balimann en sa qualité de président de la commission de l'école cantonale. Ces articles constituent une campagne de dénigrement systématique dont le but ne peut être que de détruire toute discipline et tout sentiment de dignité dans l'établissement placé sous votre surveillance. En effet, ils ont paru dans le *Peuple*, feuille patronnée par des membres de la commission et du corps enseignant de l'École; cette circonstance doit accréditer l'opinion que ces personnes sont de connivence avec les auteurs des articles en question ou approuvent tout au moins ceux-ci. Le Conseil exécutif regrette qu'elles n'aient pas cru devoir décliner par une protestation publique la responsabilité que leur silence leur fait encourir et il en exprime son profond mécontentement. Il se réserve, si la présente exhortation n'a pas le résultat qu'il en attend, de prendre des mesures énergiques pour rétablir l'ordre.

« Lecture de la présente missive sera donnée en séance de la commission en présence du corps enseignant. »

Cette lettre a été lue par M. Adrien Kohler, avocat, vice-président de la commission en séance plénière et en présence du corps enseignant. Des protestations se sont fait alors entendre tant dans le sein de la commission elle-même que parmi les membres du corps enseignant. Dans ces circonstances, M. Balimann

a cru devoir envoyer au Conseil exécutif sa démission de président de la commission, ce qu'il a fait par la lettre suivante :

» J'ai l'avantage de vous présenter mes plus sincères remerciements pour le témoignage de protection et de sympathie que vous m'avez délivré par votre lettre du 8 juin courant, adressée à la commission de l'École cantonale, au sujet des attaques odieuses et violentes qu'une partie de ses membres, comme aussi de ceux du corps enseignant officiellement attachés au journal *Le Peuple*, ont laissé publier contre moi dans ce journal, en ma qualité de président de l'établissement dont il s'agit. Ce témoignage constitue pour moi une entière et suffisante satisfaction.

« Malgré les attaques indignes dont j'ai été l'objet, j'ai la conscience d'avoir toujours rempli mes fonctions avec dévouement et correction, fonctions d'autant plus pénibles et difficiles que j'y entrais à une époque où l'École cantonale était, aux dires mêmes de l'autorité, en complète décadence et à deux doigts de sa perte.

» Toutefois et malgré ce témoignage, officiellement communiqué l'autre jour à tous les intéressés, je regrette de constater que l'acharnement systématique qui règne contre moi à la commission et chez une partie du corps enseignant ne fait que redoubler d'intensité et se traduit actuellement par des menaces qui me font augurer une ère de nouvelle rébellion et d'attaques plus acrimonieuses encore que jusqu'à présent. J'en puise la preuve dans ce qui s'est dit et passé ces derniers temps.

» Or, une école, sous peine d'être vouée à sa perte, doit être un terrain de paix et non un champ de bataille. Je prévois donc la fin prochaine de notre gymnase si la guerre devait continuer.

C'est pourquoi, — *malgré les pressantes sollicitations de l'autorité supérieure, qui m'engageait à demeurer au poste*, faisant abstraction de ma personne, effroyablement lésée par cette campagne infâme et *surtout dépourvue de raisons avouables*, — je ne veux voir que la sécurité des familles qui nous confient leurs enfants et l'intérêt même de l'établissement qui m'est si cher et auquel j'ai consacré dix ans de sollicitude, et je me suis décidé à me retirer. Dès lors j'ai le regret de vous remettre ma démission de membre et de président de la commission de l'École cantonale.

» J'affirme encore que je n'agis nullement sous la pression éhontée que l'on a cherché à exercer sur moi. J'ai prouvé jusqu'ici, dans maintes circonstances, que telle n'était pas mon habitude ; mais je me laisse *uniquement et exclusivement* guider par le souci que j'ai de la prospérité et de l'avenir de notre établissement d'instruction supérieure du Jura. »

Le Conseil exécutif a accepté la démission de M. Balimann avec remerciements pour les services rendus par lui à l'établissement. Il lui a donné un successeur dans la personne de M. le Dr Crevoisier, médecin à Porrentruy. Nous avons tenu à donner les deux lettres ci-dessus qu'on aimera à retrouver dans la collection de *l'Educateur*.

— Nous reproduisons ci-dessous une lettre de M. le Directeur de l'instruction publique du canton de Berne. Elle caractérise une nouvelle phase dans le conflit qui a éclaté à l'École cantonale de Porrentruy.

Cette lettre est datée du 24 juin et adressée au *Démocrate* de Delémont. La voici :

« Permettez-moi de répondre par votre organe à une allégation complètement mensongère du journal *Le Peuple* qui, quoique dirigée contre un autre, ne constitue pas moins une offense grave envers ma personne et les fonctions que j'exerce.

» Cette feuille prétend que M. Balimann n'a jamais toléré qu'on fit entrer M. Crevoisier dans la commission de l'école cantonale et qu'aujourd'hui c'est lui

qui a préparé et fait l'élection de M. Crevoisier, comme président de la commission de l'école cantonale.

» Ces deux allégations sont absolument fausses et je proteste énergiquement contre le rôle indigne que le correspondant du *Peuple* prétend me faire jouer. Je ne suis le mannequin, ni le compère de personne. Celui qui commande et qui assume les responsabilités à la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, ce n'est ni M. Celui-ci, ni M. Celui-là, c'est le Directeur. »

Ajoutons que la démission de M. Balimann a été suivie de celle de M. Boillat-Japy de Reconvillier, l'un de nos grands industriels, et de celle de M. Weber, receveur de district à Porrentruy.

H. GOBAT.

**NEUCHATEL.** — **Congrès Romand de 1904.** C'est à Neuchâtel (canton) que reviendra fort probablement l'honneur d'organiser le prochain Congrès Romand de 1904.

Dans sa séance du 22 juin courant, la Société pédagogique neuchâteloise s'est occupée de cette éventualité. Bien qu'aucune décision n'ait été prise à ce sujet, nous croyons pouvoir déclarer déjà que nos amis de Neuchâtel-ville sont prêts, si l'invitation leur en est adressée, à se charger de la réception de nos collègues romands en 1904 et à présider d'ici là à la direction des affaires de la Société pédagogique romande.

— **Travaux de concours.** Dans cette même séance, le dit Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise a pris acte de la réception de deux travaux de concours sur les sujets suivants :

a) Des meilleurs moyens pratiques à employer pour provoquer une saine émulation chez les élèves.

b) Des meilleurs moyens à employer pour donner le goût du chant à nos enfants.

Le jury chargé de juger ces travaux a été composé de : MM. Latour, inspecteur des écoles, Stoll, professeur de chant à Neuchâtel, et Perrenoud, Ulysse, instituteur aux Ponts-de-Martel.

— **Augmentation des traitements.** A l'unanimité des membres présents, le Conseil général de la ville de Neuchâtel a pris en considération, dans sa dernière séance, une interpellation tendant à une augmentation du traitement du personnel enseignant primaire et frœbelien de la ville. La question a été remise aux soins de la Commission scolaire pour étude et rapport sur la manière de réaliser cette augmentation, soit par la création d'une haute paie locale, soit en portant à un chiffre plus fort le traitement initial.

— **Fonds scolaire de prévoyance.** Sous la présidence de M. Latour, inspecteur des Ecoles, les institutrices et instituteurs des trois districts de Neuchâtel, de Boudry et du Val-de-Travers étaient réunis au Champ-du-Moulin le lundi 24 juin courant en conférence officielle.

Ils ont entendu avec un vif intérêt les diverses communications que leur ont faites MM. Latour, inspecteur, et Rosselet, instituteur, au sujet de l'état actuel de la question de réorganisation du Fonds scolaire de prévoyance, état que les conclusions suivantes caractérisent aussi nettement que possible :

1<sup>o</sup> Il serait institué trois assurances distinctes :

a) Assurance au décès.

b) " contre la vieillesse.

c) " en cas d'invalidité.

2<sup>o</sup> Tous les nouveaux membres du corps enseignant seraient, de par la loi, tenus de s'assurer contre le décès à la Caisse cantonale d'assurance pour une somme à déterminer.

3<sup>o</sup> Le Fonds scolaire de prévoyance serait abandonné à l'Etat, à charge pour lui de satisfaire aux obligations suivantes :

a) Service d'une pension minimum annuelle de f. 1200 à tous les instituteurs et institutrices ayant au moins 30 ans de services.

b) Service d'une rente mensuelle en cas d'invalidité légalement constatée après 5 ans de services. Cette rente, exprimée en francs, équivaudrait à deux fois le nombre d'années de services de 5 à 10 ans, trois fois ce nombre de 11 à 20 ans et quatre fois de 20-25 ans. Cette rente ne pourrait dépasser f. 1200 par an.

4<sup>o</sup> Les droits des titulaires actuels du Fonds, quant à l'indemnité au décès, seraient maintenus d'après les principes arrêtés par la loi de 1889.

5<sup>o</sup> Les membres des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur, auraient droit aux mêmes avantages moyennant les mêmes prestations.

6<sup>o</sup> La rente de vieillesse et celle d'invalidité seraient servies à la veuve et aux orphelins du titulaire encore un an après le décès de celui-ci.

Ces conclusions devant être soumises ultérieurement aux intéressés avec le rapport à l'appui que rédigera le Conseil d'Etat pour les présenter au Grand Conseil, il n'est intervenu aucun vote et la discussion s'est bornée à des demandes de renseignements concernant divers points spéciaux sur lesquels nous reviendrons en temps opportun.

C. HINTENLANG.

**NEUCHATEL. — 45 années d'enseignement.** — Le 19 mai dernier, la Fanfare, le Chœur mixte, parents et enfants, en un mot, toute la population de la Chaux-du-Milieu se trouvait réunie dans le temple du village pour fêter notre cher et vénéré collègue, M. François Février, qui vient d'entrer dans sa quarante-cinquième année d'enseignement.

MM. le chef du Département de l'Instruction publique, le 1<sup>er</sup> secrétaire de ce département et les inspecteurs des écoles étaient aussi présents.

Allocution de M. Brunner, président de la Commission scolaire avec remise d'un souvenir au nom des autorités locales et de la commune de la Chaux-du-Milieu, discours de M. le Chef du Département de l'Instruction publique avec remise, aussi de la part du Conseil d'Etat, d'un service aux armes de la République, morceaux de musique et de chants exécutés par la Fanfare, le Chœur mixte et les enfants de toutes les écoles de la commune. Rien n'a manqué pour témoigner à l'honoré M. Février des sentiments de vive reconnaissance et de respectueuse considération que sa longue et bienfaisante activité a inspirés, tant à la population au sein de laquelle il a travaillé depuis tantôt quarante-cinq ans qu'aux autorités du pays dont il reste l'un des meilleurs et des plus dévoués serviteurs.

**Fribourg. —** Le jeudi 20 juin, la Société pédagogique d'éducation a tenu sa réunion annuelle dans le gracieux et intéressant village de Cressier-sur-Morat. La participation à cette fête a été considérable. Fort heureusement, le temps — si froid et si pluvieux les jours précédents, — s'était subitement remis. Déjà la veille de notre fête, il y avait changement de décor, et, dès le matin, un brillant soleil était de la partie.

Le charmant et coquet village de Cressier, — gracieusement situé à proximité de ce sol classique immortalisé par les glorieux faits de nos ancêtres, — s'était gentiment paré de guirlandes et d'oriflammes, comme aux plus beaux jours. Et c'est au bruit du canon et aux sons harmonieux d'une joyeuse fanfare que le cortège se mit en marche pour assister au service religieux qui devait inaugurer notre fête pédagogique.

A 10 heures, l'assemblée était réunie dans la vaste cantine, dressée pour la circonstance, entre l'Hôtel et la gare de Cressier. Après le chant du *Cantique suisse*, exécuté par tous les instituteurs, accompagnés de la musique, la séance s'ouvre par le discours de bienvenue, fort éloquemment prononcé par M. Schwartz, préfet de Morat. En termes excellents, ce jeune magistrat salue les différentes autorités du pays, les délégués étrangers, les instituteurs, les institutrices et

tous les amis de l'enfance et de la jeunesse, qui sont accourus nombreux sur un coin de terre qui nous rappelle de si glorieux et de si patriotiques souvenirs.

C'est sous ces impressions que commença ensuite la discussion sur le sujet mis à l'étude et ainsi conçu : *Organisation des jeux scolaires, de l'enseignement de la gymnastique et du chant, envisagés au point de vue de l'hygiène.*

La question était vaste et complexe. Aussi bien, la discussion sur les conclusions du rapport a-t-elle été longue, intéressante et toujours animée. Il est vrai que le sujet revêt un caractère particulier d'intérêt et d'actualité. La gymnastique bien donnée, le chant bien exécuté, les jeux scolaires bien interprétés : voilà, certes, un triple point de vue qui ne peut avoir que d'heureuses influences sur l'éducation physique, intellectuelle et morale de la jeunesse. On l'a bien compris, et les importantes conclusions votées par l'assemblée nous le prouvent suffisamment. Il faut espérer que les maîtres sauront mettre en pratique les bonnes résolutions qui ont été prises, après une discussion qui a duré plus de trois heures.

Nous ne dirons rien du banquet qui a été, comme toujours, gai et animé. Discours, chants et morceaux de musique se sont, tour à tour, joyeusement entremêlés et ont laissé les meilleurs souvenirs.

Afin de visiter Morat et son lac enchanteur, une course en bateau a été organisée le soir. Ici encore, l'entrain et la bonne humeur n'ont pas fait défaut.

Quelques mots sur d'autres questions scolaires, et ce sera tout.

Je veux parler du nouveau *programme* et du nouveau *règlement des examens* pour l'obtention et le renouvellement du brevet de capacité pour l'enseignement primaire dans notre canton. Ces deux récentes publications constituent de réels progrès et contribueront puissamment à éléver le niveau des études pédagogiques de nos futurs instituteurs et institutrices. C'est un nouveau pas en avant dans la voie du progrès.

Voici encore une heureuse innovation : C'est le *programme des cours complémentaires pour jeunes filles*. Ce programme comprend quatre parties fort importantes, à savoir : I. les *Vêtements*; II. la *Cuisine*; III. le *Jardinage*; IV. *Notions d'hygiène*.

Et comme corollaire à ce nouveau programme, la direction de l'Instruction publique annonce dans la *Feuille officielle* qu'un cours normal destiné à former des maîtresses pour l'enseignement ménager sera donné à Fribourg du 1<sup>er</sup> juillet à fin octobre 1901. L'hygiène, la coupe et la confection, la lingerie et le blanchissage, la cuisine et le jardinage sont les principales branches qui figurent au programme. Ce cours, qui sera à la fois théorique et pratique, donnera droit à un diplôme spécial pour l'enseignement ménager. Les leçons sont gratuites et la Confédération alloue à chaque participant un subside équivalent à celui du canton.

Nous sommes heureux d'enregistrer tous ces nouveaux progrès, dus à l'habile et énergique initiative de notre dévoué et infatigable directeur de l'instruction publique.

A. P.

**Vaud.** Musée scolaire cantonal. — Les collections de travaux manuels des villes de Stockholm, Paris et Zurich, achetées par la Confédération pour être exposées dans les principales localités de la Suisse, ne resteront que peu de jours à Lausanne.

Pour cette raison, elles seront accessibles à **tous les maîtres de travaux manuels et à toutes les maîtresses des écoles enfantines** qui désireront les examiner en détail, dès le samedi 6 juillet prochain jusqu'à la fermeture du Congrès romand.

Le public ne sera admis à les visiter qu'à partir du 13 juillet seulement.

— **La dernière élève de Pestalozzi.** Lundi 17 juin, un nombreux cortège a accompagné à sa dernière demeure la doyenne de Lucens, Mme veuve de Jean-Jacques Huber, ancienne institutrice, décédée à l'âge de 87 ans.

La défunte qui, depuis 1878, habitait chez sa fille, à Lucens, naquit en 1813, à Birr, canton d'Argovie.

Elle fréquenta l'école de sa commune d'origine, où elle profita des leçons du grand philanthrope et prit part, au nombre des écoliers de la paroisse, à la cérémonie d'inhumation primitive qui eut lieu sur l'emplacement même où fut érigé plus tard le premier monument à la mémoire de Henri Pestalozzi, soit l'ossuaire où l'on transporta sa dépouille mortelle.

— La lettre suivante a été adressée à M. L. Gagnaux, par le Comité de la Société pédagogique vaudoise : « Dans sa séance du 16 courant, le Comité de la Société pédagogique vaudoise a pris connaissance de votre honorée du 12 juin dans laquelle vous donnez votre démission de président de la Société pédagogique romande.

Nous avons éprouvé la peine la plus vive en prenant acte de votre décision, sur laquelle nous vous demanderions certainement de revenir si nous ne craignons pas que les fatigues résultant de la présidence du congrès n'influassent d'une manière défavorable sur l'état de votre santé.

Nous aurions été heureux, et tous nos collègues avec nous, de vous voir présider notre prochaine réunion, nous souvenant tous que, dans toutes les positions où vous vous êtes trouvé, vous n'avez jamais cessé d'affirmer, par vos actes et par vos paroles, votre intérêt, votre sympathie et votre affection pour le personnel enseignant primaire de notre canton.

Puisqu'il doit en être autrement, nous pourvoirons aussitôt que possible à votre remplacement ; mais nous ne pouvons pas vous laisser quitter vos fonctions de président de la Romande, sans vous exprimer, au nom de tous les membres de la Société pédagogique vaudoise, notre reconnaissance et nos chaleureux remerciements pour tous les services que vous leur avez rendus, ainsi qu'à la cause de l'instruction populaire en général.

Au nom de tous nos collègues aussi, comme en notre nom personnel, nous faisons tous nos vœux pour le rétablissement de votre santé ; nous avons l'espoir que longtemps encore, nous aurons l'honneur et le plaisir de vous voir assister à nos réunions et nous guider, dans nos décisions, par vos bienveillants conseils.

En vous réitérant nos remerciements et l'expression de notre respectueuse affection, nous vous prions, Monsieur, d'agrérer l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Comité de la Société pédagogique vaudoise :

*Le président,*  
(Signé). J. CLOUX.

*Le secrétaire,*  
M. COLLET. »

## BIBLIOGRAPHIE

*Grammaire française.* — (Französische Grammatik für Mittelschulen), par Andreas Baumgartner, Zurich. Inst. Orell Füssli.

Depuis quelques années, l'enseignement des langues modernes a subi une évolution heureuse et rationnelle. L'élève n'est plus fatigué par de fastidieuses traductions, dont le résultat ne correspondait jamais à l'effort exigé. Il s'approprie l'idiome étranger à peu près de la même façon qu'il a appris sa langue maternelle. Celle-ci ne sert donc plus d'intermédiaire, la leçon étant donnée le plus possible dans la langue à l'étude. Conforme à ce principe, la grammaire de A. Baumgartner, destinée aux élèves allemands, a été exclusivement rédigée en français ; le style en est simple et facile ; le plan fort bien conçu.

Par une série d'exemples, l'élève est amené tout naturellement à formuler lui-même la règle. Nous avons surtout remarqué l'étude des verbes irréguliers et celles de leurs dérivés et composés. Ici point de définitions; au moyen de phrases simples, l'élève se rend compte facilement des différentes significations d'un verbe. Le subjonctif mérite également une mention spéciale pour la méthode logique avec laquelle l'auteur enseigne les multiples emplois de ce mode, si difficile pour nos compatriotes d'outre-Aar.

E. D.

Ouvrages reçus : *L'art dans ses rapports avec la démocratie et avec l'école*. Conférence faite à la Sorbonne par M. Charles Bayet, directeur de l'enseignement primaire au Ministère de l'instruction publique.

*L'enseignement spécial artistique*, groupe I, classe 4 de l'Exposition universelle de Paris en 1900. Rapport de M. Eugène Richard, député au Conseil des Etats, membre du Jury international. Genève 1901.

Pour aujourd'hui, nous nous bornons à signaler ces deux documents importants, sur lesquels nous reviendrons dans nos prochains numéros.

A. Vinet. *Chrestomathie française*, tome premier. 23<sup>me</sup> édition revue et augmentée, par Eugène Rambert et par Paul Seippel, Lausanne, Georges Bridel & Cie, éditeurs, 1901.

*Brachet et Dussouchet. Grammaire française complète*, avec exercices et corrigés (5 volumes). 9<sup>me</sup> édition refondue conformément à la circulaire ministérielle du 26 février 1901, sur la simplification de la syntaxe. Paris, Librairie Hachette & Cie.

## PENSÉES

Entre le passé qui nous échappe et l'avenir que nous ignorons, il y a le présent où sont nos devoirs.

Trois *beaucoup* et trois *peu* sont pernicieux à l'homme : beaucoup parler et peu savoir, beaucoup dépenser et peu avoir, beaucoup présumer et peu valoir.

Faire le bien, le faire chaque jour mieux et avec moins d'efforts, voilà le but de la vie.

## VARIÉTÉ

— **Le verbe boycotter.** — On parlait récemment, là et là, il y a quelques mois, de *boycotter* l'Exposition de 1900. Un lecteur de l'*Education* a demandé l'origine de ce mot, qui rappelle la tyrannie que l'Angleterre fait peser depuis des siècles sur la malheureuse Irlande. Voici l'intéressante réponse de notre confrère :

« Le capitaine Boycott était, il y a une trentaine d'années, un de ces « landlords » irlandais qui oppriment leurs tenanciers. Fatigués de souffrir, ces infortunés résolurent de mettre leur propriétaire en quarantaine. Le boucher, le boulanger, l'épicier du village voisin refusèrent de lui fournir les choses nécessaires à la vie ; les ouvriers déclinèrent de travailler pour lui ; en un mot, tout le monde cessa d'avoir des relations avec lui. Le capitaine Boycott, après avoir tenté de faire tête à l'orage, dut céder et quitta le pays. Ce système se développa et se répandit, et les Anglais, dont la langue se prête admirablement à forger des mots, inventèrent le terme *boycotter*. »

## PARTIE PRATIQUE

### ÉCOLES PRIMAIRES DE GENÈVE

*Examens du lundi 17 juin 1901.*

#### Orthographe.

##### PREMIÈRE ANNÉE

Les plantes ont des racines, une tige, des fleurs et des fruits. Les arbres ont un tronc et des branches. Les feuilles poussent au printemps et tombent au mois de novembre. Les jardiniers récoltent les fruits en automne. Les vendangeurs coupent les belles grappes dorées.

##### DEUXIÈME ANNÉE

Les animaux de la ferme sont bien utiles. Les bœufs robustes labourent les champs ; la vache donne du lait ; le cheval et l'âne traînent les chars ; les chiens fidèles gardent nos maisons ; le chat tue les souris qui dévorent nos provisions et nos récoltes ; la chèvre et la brebis fournissent une laine douce et chaude pour les vêtements d'hiver. Dans la basse-cour, les poules donnent des œufs.

#### Arithmétique.

##### PREMIÈRE ANNÉE

9 crayons	48 plumes
14 " "	35 "
28 " "	7 "
+ 19 " "	+ 9 "
<hr/>	
18 = 3 + 4 + 6 +	16 = 4 + 2 +
12 = 2 + 3 + 3 +	14 = 4 +
15 = 7 +	13 = . + . + : + . +
19 = 8 + 3 +	17 = . + . + : + . +

(Remplacer les points par des chiffres.)

##### DEUXIÈME ANNÉE

109	64
8	9
57	78
196	47
45	8
+ 9	+ ..
<hr/>	
3 centaines	

(Chercher le dernier addende.)

Maman a 3 pièces de 5 francs ; elle achète un chapeau de 4 francs, et une douzaine de mouchoirs à 50 centimes pièce. Combien lui reste-t-il ?

*Examens du mardi 18 juin 1901.*

#### Thème.

Troisièmes et quatrièmes années. — Quelques fleuves prennent naissance dans des lacs qu'ils mettent ainsi en communication directe avec la mer. D'autres sortent de petites élévations situées au milieu des plaines. Mais la plupart ont leur source<sup>1</sup> dans les hautes chaînes de montagnes couvertes de neiges éternelles. Tous, à mesure qu'ils s'éloignent de leur point de départ, reçoivent de nombreux affluents.

<sup>1</sup> Le pluriel « leurs sources » ne sera pas compté comme faute.

Quatrième année seulement. — L'étude des grands cours d'eau est extrêmement intéressante. Partout où ils coulent, les plantes naissent, la végétation prospère et les animaux s'y établissent, certains d'y trouver des abris et une nourriture suffisante. L'influence que les fleuves exercent sur les progrès de la civilisation a été reconnue dès les temps les plus anciens.

### Arithmétique.

#### TROISIÈME ANNÉE.

John a f. 3,25 et son frère a f. 0,75 de moins ; ils achètent chacun un livre valant f. 1,30 et remettent le reste à leur mère. Combien a-t-elle reçu ?

Un cafetier achète 6525 litres de vin à f. 0,45. Il paie le tiers comptant et remet plus tard un acompte de f. 567,35. Combien redoit-il encore ?

#### QUATRIÈME ANNÉE

Un agriculteur a récolté hectol. 57,30 de vin ; il en vend les  $\frac{2}{3}$  à la vendange à raison de f. 0,22 le litre. Dans le courant du mois d'avril suivant, il vend le reste de sa récolte à raison de fr. 28 l'hectol., mais il constate un déchet de 95 litres. Combien a-t-il retiré en tout de son vin ?

Un spéculateur achète 6 hectares et 24 ares de terrain à f. 30 l'are. Il en cède le  $\frac{1}{6}$  à f. 0,50 le mètre carré et le  $\frac{1}{4}$  à f. 80 l'are. Il divise ensuite le reste en 8 lots qu'il vend à raison de f. 1320 chacun. Quel est son bénéfice ?

### Composition.

#### CINQUIÈMES ET SIXIÈMES ANNÉES (*filles et garçons.*)

Que ferez-vous pendant les vacances prochaines ?

### Allemand.

#### CINQUIÈME ANNÉE (*filles et garçons.*)

1. Répondez aux questions suivantes par des phrases complètes :

Für wen hast du dieses Heft gekauft ?

Wer füllt das Tintenfass ?

Wem gehört diese Feder ?

2. Remplacez dans les phrases suivantes le présent par le passé indéfini :

Luise sucht ihr Buch und Ludwig sein Messer.

Wie finden sie die Arbeit dieser Schülerin ?

Johanna verliert ihr Lineal und ihren Bleistift.

3. Conjuguez au présent le verbe finden.

N.-B. — Ecrire toutes ces phrases sur la planche.

#### SIXIÈME ANNÉE

1. Répondez aux questions suivantes par des phrases complètes :

Wo machen diese Vögel ihre Nester ?

Bei weim warst du gestern ?

Womit und worin schreiben die Schüler ?

Welche Tiere leben im Wasser ?

2. Terminez les phrases suivantes :

Wir spielten auf..... mit.....

Unser Garten liegt hinter.....

Wir gehen hinter.....

Vor..... steht ein Baum.

N.-B. — Ecrire toutes ces phrases sur la planche.

### Géométrie.

#### CINQUIÈME ANNÉE (*pour les garçons seulement.*)

Une caisse fermée mesure 1 mètre de longueur, m. 0,70 de largeur et 0,50 de hauteur. On la recouvre entièrement d'une étoffe de 0,60 de large, coûtant f. 1,50 le mètre courant. Quelle sera la dépense ?

Huit personnes, occupant chacune m. 0,55, peuvent prendre place autour d'une table ronde. Quelle est la surface de cette table ?

SIXIÈME ANNÉE.

Quelle est, en décilitres, la contenance d'un entonnoir de forme conique mesurant 14 centimètres de diamètre et 21 centimètres de profondeur ?

Un vase cylindrique, ayant une hauteur de 22 centimètres, a pour surface latérale une bande de fer blanc de 88 centimètres de long sur 22 de large. On demande : a) la contenance de ce vase; b) la surface du fer blanc employé pour le faire (couvercle non compris).

Dessiner à l'échelle de  $1/10$  le plan et l'élévation de ce vase.

Géographie.

CINQUIÈME ANNÉE (*pour les jeunes filles seulement.*)

Dans quel pays, sur quel cours d'eau, au bord de quelle mer ou de quel lac sont situées les villes de Chicago, la Nouvelle-Orléans, Buenos-Aires, Bombay, le Caire ?

Décrivez la configuration générale des Etats-Unis, leurs chaînes de montagnes, leurs plateaux et leurs plaines, le cours du Mississippi, le St-Laurent et les lacs dont il entraîne les eaux.

SIXIÈME ANNÉE

Quel itinéraire suivrait-on pour se rendre en chemin de fer de Genève à Paris ?

Nommez les deux ou trois principaux ports : a) de France ; b) d'Allemagne.

Dites ce que vous savez sur le canton de Zoug.

ÉCOLES COMPLÉMENTAIRES DE GENÈVE

*Examens du vendredi 14 juin 1901.*

Composition. (POUR LES TROIS ANNÉES)

Ecrivez à votre maître (ou à votre maîtresse) pour lui annoncer que vous avez 15 ans, de nombreuses occupations et que vous quitterez l'école à la fin de l'année. Remerciez-le.

*Examen du samedi 15 juin 1901.*

Arithmétique et comptabilité.

ANNÉE PRÉPARATOIRE (*filles et garçons.*)

Un négociant achète 45 mètres de drap à raison de 12 francs le mètre. Il veut gagner 90 francs. Combien doit-il revendre le mètre ?

Une ménagère achète 2 kil. de sucre à f. 0.40 le kil. ; 3 kil. de café à f. 2.40 le kil. et 2 litres de pétrole à f. 0.20 le litre. Combien dépense-t-elle ?

PREMIÈRE ANNÉE (*filles.*)

M<sup>me</sup> B. a vendu à M<sup>me</sup> C., tailleur, les fournitures suivantes : 5,25 mètres d'étoffe à f. 1.80 le mètre ; 7,50 mètres de doublure à f. 0.70 le mètre ; 5 douzaines de boutons à f. 0.40 la douzaine ; 6 bobines de fil blanc à f. 1.50 la douzaine ; 450 épingles à f. 0.20 le cent ; 5 bobines de fil noir à f. 0.15 pièce. Etablissez la facture acquittée avec un rabais de 10 %.

PREMIÈRE ANNÉE (*garçons.*)

M. Antoine a vendu à M. Jean les marchandises suivantes : 12 kil. de pruneaux à f. 0.65 ; 35 kil. de macaronis à f. 0.25 ; 42 kil. de café à f. 1.40 ; 112 kil. de sucre à f. 0.45 ; 15  $\frac{1}{2}$  kil. de savon à f. 0.60 et 2  $\frac{1}{2}$  douzaines de bougies à f. 0.20 la pièce.

Etablissez la facture acquittée avec un rabais de 10 %.

DEUXIÈME ANNÉE (*filles et garçons.*)

M. Louis a fait les opérations commerciales suivantes :

Le 15 mai il avait en caisse f. 312.50 ; le 18 il a vendu comptant 8 pièces de vin rouge à f. 125 la pièce, escompte 3 % ; le 20 il a payé à son charretier 20 f. ;

le 22 il a payé à son tonnelier 45 f. ; le 25 il a reçu de M. Paul une somme de 240 f. ; le 26 il a payé une facture de 150 f. et le 30 il a reçu l'intérêt annuel d'une somme de 800 f., placée au 4 %.

Etablissez son compte de caisse balancé et ouvert à nouveau au 1<sup>er</sup> juin.

(Communication de M. Ch. Vignier, inspecteur des écoles.)

### COMPTABILITÉ

**Devis pour la construction d'étables à porcs présenté par M. Ducret, entrepreneur. (Voir précédent numéro.)**

Art.			Fr.	C.
Art. 1	Galandage de 15 cm. d'épaisseur, longueur 5,30 m., hauteur 2,60 m. = 13,78 m <sup>2</sup> A déduire 3 portes 1,70 × 0,90 4,59 m <sup>2</sup> A déduire 3 lucarnes 0,30 × 0,20 m = 0,18 m <sup>2</sup> Ensemble : 4,77 m <sup>2</sup> Soit à f. 6 10 n. 9,01 m <sup>2</sup>			
Art. 2	Galandages de 10 cm. Deux dits de 2,6 m. × 1,30 m. = 6,76 m <sup>2</sup> à f. 4,50 le m <sup>2</sup>	54	06	
Art. 3	Rhabillage des anciens murs utilisés : Mur du fond 5,30 × 2,60 m. = 13,78 m <sup>2</sup> " de droite 2,60 × 2,60 m. = 6,76 m <sup>2</sup> " de gauche 2,60 × 2,60 m. = 6,76 m <sup>2</sup> Ensemble : 27,30 m <sup>2</sup> à f. 0,60 le m <sup>2</sup>	30	42	
Art. 4	Béton de 0,07 avec chape 5,30 m. × 2,60 m. = 13,78 m <sup>2</sup> à f. 4,20 le m <sup>2</sup>	16	38	
Art. 5	Creux à purin de 1,10 m. de côté = 1,331 m <sup>3</sup> ou 1331 l. à f. 0,05 le l.	57	88	
Art. 6	Plancher 2,60 × 5,10 m. (soit 5,30 m. moins 0,20 m. pour 2 galandages intérieurs) = 13,26 m <sup>2</sup> à f. 1,50 le m <sup>2</sup>	66	55	
Art. 7	Fourniture et pose de 3 auges à f. 9 pièce	19	89	
Art. 9	" " 3 portes à f. 11 pièce	27	—	
Art. 8	Pour travaux divers, en bloc	33	—	
	Montant du devis :	45	—	
		320	18	

### PENSÉE

L'étroitesse d'esprit rend la vertu mesquine et sèche, ou bien sombre et farouche. Elle nous fait parfois sourire ; plus souvent elle devrait nous faire trembler, car elle a peut-être plus fait de mal dans le monde que la perversité elle-même. C'est elle qui engendre la superstition et le fanatisme, l'esprit de secte et l'intolérance. C'est elle qui allume les bûchers, dresse les échafauds et met le poignard aux mains des assassins. C'est elle qui fait les Philippe II, les Calvin et les Robespierre, les Brutus, les Jacques Clément et les Ravaillac. Il n'est pas de crime si odieux que l'esprit étroit ne puisse commettre sans remords et sans honte, fort de l'appui de sa conscience. « On ne fait jamais de mal si pleinement et si sûrement que lorsqu'on le fait par conscience », disait énergiquement Pascal.

MARCEL MAUXION.

## Avis.

Nous attirons l'attention des membres de la Société pédagogique de la Suisse romande sur la « Notice historique » encartée dans ce numéro. Ils liront avec intérêt cette brochure qui leur parlera de l'importance de notre Société et les encouragera à en être des membres toujours plus zélés.

---

## VAUD

### Service de l'instruction publique.

## ECOLES PRIMAIRES

### PLACES AU CONCOURS

**RÉGENTS.** — **Lausanne.** Une place de régent en ville et, éventuellement, l'une des classes foraines est au concours. Traitement : *pour la ville* : fr. 2400 à 3000, pour toutes choses, suivant années de services.

*Pour le poste forain* : fr. 1600 à 2200, suivant années de services. L'entrée en fonctions du nouveau titulaire est fixée au 26 août 1901. Adresser les offres de services en indiquant quel poste elles concernent, avant le 16 juillet à 6 heures.

**Régentes.** — **Chesalles-sur-Moudon**, fr. 900, 9 juillet à 6 heures. — **Martherranges**, fr. 900, 12 juillet à 6 heures.

### NOMINATIONS

**RÉGENTS.** — MM. Durouvenoz, Louis, à Mutrux ; Fornerod, Ernest, à Aigle ; Musy, Jules, à Sarzens ; Glardon, Louis, à Vallorbe (classe sup.) ; Grognuz, Théodore, à Bioley-Orjulaz.

**RÉGENTES.** — Mlles Mayor, Alice, aux Monts-de-Pully ; Jaton, Sophie, à Faoug ; Mme Cousin-Grandguillaume, Pauline, à Oron-la-Ville ; Mlle Friderici, Clémence, à Daillens. — Mmes Bugnion, Victorine, maîtresse d'ouvrages, à Vennes et Chailly ; Margot-Hoffer, Marianne, maîtresse d'école enfantine, à l'Auberson.

---

## INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES ECOLE CANTONALE DE COMMERCE A LAUSANNE

**Cours de vacances** destiné aux jennes gens qui désirent se perfectionner dans la langue française.

**1<sup>re</sup> série**, du 15 juillet au 10 août.

**2<sup>me</sup> série**, du 12 août au 7 septembre.

Pour renseignements et programme, s'adresser à la direction.

---

## TRAVAUX PUBLICS CARTE DU CANTON DE VAUD AU 1/50000

en 12 feuilles, éditions hachures et courbes de niveau, en vente chez MM. les receveurs de l'Etat.

Prix fr. **1,50 la feuille** ; fr. **1,20** par exemplaire pour 6 feuilles au moins.

## Spécialité de Chemises

**Grand choix** de chemises blanches et couleurs en tous genres.  
Chemises flanelle, chemises Jäger, etc., etc.

→ CONFECTION SUR MESURE ←

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

## PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE

par A. CORBAZ

pour enfants de 7 à 13 ans, 3 séries cartonnées de 2 années d'études.

**Calcul écrit** (3200 questions)      **Calcul oral** (3700 questions)

1 <sup>re</sup> série, <i>Livre de l'élève</i> . . . . .	—.70	1 <sup>re</sup> série . . . . .	—.60
2 <sup>e</sup> " " " . . . . .	—.90	2 <sup>e</sup> " " " . . . . .	—.80
3 <sup>e</sup> " " " . . . . .	1.20	3 <sup>e</sup> " " " . . . . .	—.90

*Livre du maître* (Calcul écrit, calcul oral et solutions).

1<sup>re</sup> série, 1.— ; 2<sup>e</sup> série, 1.40 ; 3<sup>e</sup> série, 1.80.

## Cours de Langue allemande

par A. LESCAZE,  
Maître d'allemand au Collège de Genève.

Premières leçons intuitives d'allemand . . . . .	—.75
Manuel pratique de langue allemande, 1 <sup>re</sup> partie . . . . .	1.50
" " " 2 <sup>e</sup> " . . . . .	2.75
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, auf grundlage der Anschauung . . . . .	3.—

Ouvrages adoptés par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève et par plusieurs écoles des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

## FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

**CH. CHEVALLAZ**

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHATEL

## COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

*Chevallaz Cercueils, Lausanne.*

**Les machines à coudre**

# SINGER

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1900 le

## GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 900 différentes variétés  
**applicables à la famille ou à l'industrie**

*Paiements par termes. — Escompte au comptant.  
Garantie sur facture.*

## COMPAGNIE "SINGER,"

Seules maisons pour la Suisse romande :

**GENÈVE**, rue du Marché, 13.

**Bienne**, Kanalgasse, 8.

**Ch.-d.-Fonds**, r. Léop.-Robert, 37.

**Delémont**, avenue de la Gare.

**Fribourg**, rue de Lausanne, 144.

**Lausanne**, Casino-Théâtre.

**Martigny**, maison de la Poste.

**Montreux**, vis-à-vis Hôtel suisse.

**Neuchâtel**, place du Marché, 2.

**Nyon**, rue Neuve, 2.

**Vevey**, rue du Lac, 45.

**Yverdon**, vis-à-vis Pont-Gleyre.

# MANUFACTURE GÉNÉRALE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares

depuis 10 francs.

Mandolines

depuis 16 francs.

Zithers

en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

## INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BOIS

de qualité supérieure garantie

à des prix défiant toute concurrence.

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instruments d'occasion à très bon marché.

### ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés  
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

## FŒTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à VEVEY

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII<sup>e</sup> ANNÉE — N° 28.

LAUSANNE — 13 juillet 1901.



# L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ÉCOLE · REUDIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

**FRANÇOIS GUEX**, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

**U. BRIOD**, maître à l'Ecole d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

**MARIUS PERRIN**, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BENOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

FРИBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gailland**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX  
de  
l'abonnement :  
Suisse,  
5 fr.  
Etranger,  
fr. 7,50.

R. LUGON 1898

On peut  
s'abonner et  
remettre  
les annonces :  
Librairie PAYOT & C<sup>e</sup>  
Lausanne.

Tout ouvrage dont l'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

# SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## Comité central.

### Genève.

MM. **Baatard**, Lucien, prof., Genève.  
**Rosier**, William, prof., Genève.  
**Grosgruin**, L., inst., Genève.  
**Pesson**, Ch., inst. Genève.

### Jura Bernois.

MM. **Fromaigeat**, L., inst., Saignelégier.  
**Mercerat**, E., inst. Sognvillier.  
**Duvoisin**, H., direct., Delémont.  
**Schaller**, G., direct., Porrentruy.  
**Gylam**, A., inspecteur, Corgémont.  
**Baumgartner**, A., inst., Bienna.

### Neuchâtel.

MM. **Thiébaud**, A., inst., Locle.  
**Grandjean**, A., inst., Locle.  
**Brandt**, W., inst., Neuchâtel.

### Fribourg.

M. **Genoud**, Léon, directeur, Fribourg.

### Valais.

MM. **Michaud**, Alp., inst., Bagnes.  
**Blanchut**, F., inst., Collonges

### Vaud.

MM. **Cloux**, F., Essertines.  
**Dériaz**, J., Dizy.  
**Cornamusaz**, F., Trey.  
**Rochat**, P., Yverdon.  
**Jayet**, L., Lausanne.  
**Visinand**, L., Lausanne.  
**Faillettaz**, G., Gimel.  
**Briod**, E., Fey.  
**Martin**, H., Lausanne.  
**Magnin**, J., Préverenges.

### Suisse allemande.

M. **Fritsch**, Fr., président du *Schweiz. Lehrerverein*, Zurich.

Tessin : M. **Nizzola**.

## Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet**, Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.

**Decoppet**, C., Conseiller d'Etat, Lausanne.

**Burdet**, L., instituteur, vice-président, Lutry.

MM. **Perrin**, Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.

**Sonnay**, adjoint, secrétaire, Lausanne.

# “LA SUISSE”

## Société d'assurances sur la vie.

FONDÉE EN 1858

Siège social: Lausanne, Rue du Midi, 2

Assurances sur la vie d'après toutes les combinaisons. Rentes viagères. Assurance sur la vie combinée avec l'assurance contre les accidents. En vertu de cette combinaison, l'assuré qui renonce à participer aux bénéfices de « La Suisse » reçoit *sans augmentation de primes* une police individuelle d'assurances contre les accidents auprès de la compagnie « Le Soleil » Sécurité générale.

### Assurance combinée à effets multiples.

Cette combinaison *toute nouvelle* garantit à l'assuré un capital payable à son décès s'il survient avant un certain âge fixé dans la police, et s'il atteint cet âge la faculté d'opter entre différentes alternatives prévues dans le contrat et combinées l'une avec l'autre : conserver une assurance au décès, toucher une certaine somme au comptant ou être mis au bénéfice d'une rente viagère. Cette combinaison a le grand avantage de permettre à l'assuré d'attendre l'échéance de son contrat pour se déterminer, à ce moment, sur la façon dont il entend retirer le bénéfice de ses économies.

Pour renseignements, prospectus, etc, s'adresser au siège social à Lausanne, rue du Midi, 2, ou à MM. les agents dans toutes les localités importantes.

# Librairie Payot & C<sup>ie</sup>, Lausanne.

Recommandés aux membres du corps enseignant :

## Ouvrages du Dr H. SCHACHT.

**Deutsches Sprachbüchlein** nach den Grundzügen der Anschauungsme-  
thode für die Primarschulen. Un vol. in-42 de 80 pages, cart. . . . . **1.—**

**Deutsche Stunden — Nouvelle méthode d'allemand**, basée sur  
l'enseignement intuitif. *Cours inférieur : Première et seconde année.* Deuxième  
édition, revue et augmentée. Ornée de gravures. Un vol. in-42 de 256 p. cart. **2.50**

**Deutsche Stunden — Nouvelle méthode d'allemand**, basée sur  
l'enseignement intuitif. *Cours supérieur : Troisième année.* Un vol. in-42 de  
148 pages, cart. . . . . **2.—**

La quatrième année est en préparation.

En souscription

## L'Allemagne contemporaine illustrée.

**L'Allemagne contemporaine illustrée** comprendra 26 fascicules grand  
in-4<sup>o</sup>. Le premier fascicule sera mis en vente le 25 mai; les suivants paraîtront  
à raison de trois par mois jusqu'en septembre et de quatre par mois à partir d'oc-  
tobre. L'ouvrage sera terminé fin décembre 1901. Il y aura une carte en couleurs  
tous les trois fascicules. Les fascicules accompagnés d'une carte en couleurs  
n'auront que 8 pages. Tous les autres en auront 12.

Prix de chaque fascicule: 60 cent.

Prix de la souscription:

**13 fr. 50** en fascicules, séries ou volume broché.

**18 fr. 50** en un volume, relié demi-chagrin.

**Au 1er novembre 1901 le prix de l'ouvrage sera porté à  
15 fr. broché; 20 fr. relié demi-chagrin.**

Après inventaire, mise en vente au rabais d'un grand assortiment  
d'ouvrages défraîchis: romans, sciences, etc. — Entrée libre.

HORLOGERIE • ALLIANCES • BIJOUTERIE

## A. JUNOD

ORFÈVRERIE - 7, rue Centrale, Lausanne - GRAVURE

Fabrication, Vente et Réparations

A l'occasion du transfert prochain du magasin dans l'ancienne Poste,

 Rabais sur tous les articles en argent. 

## ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit  
gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

# AVIS

Les abonnés étrangers qui n'ont pas encore acquittés leur abonnement pour 1901 sont priés de le faire sans délai.

## LA GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR

### Aargauische Kantonsschule in Aarau.

Offene Hauptlehrerstelle für **französische, Sprache & Litteratur** und event. Aushilfe in Englische, Italienisch. Lehrverpflichtung 18 bis 24 wöchentliche Unterrichtsstunden. Ueberstunden werden besonders honoriert. Jahresbesoldung Frk. 3500 bis 4000.

Anmeldungen mit den nötigen Ausweisen über wissenschaftliche Bildung, praktische Leistungen im Unterricht, allfällige litterarische Publikationen & *curriculum vitae* sind bis & mit 20 Juli, nächsthin der Erziehungsdirektion einzureichen.

Aarau, den 2 Juli 1901.

*Die Erziehungsdirektion.*

### LA PAPETERIE DE BIBERIST

(CANTON DE SOLEURE)

recommande ses

### Papiers à dessin pour écoles

très appréciés et lesquels sont en magasin dans différents formats et qualités.

#### Echantillons à disposition.

»»» Ne sont pas livrés directement, mais seulement par les papeteries. «««

### POSITION LUCRATIVE

est offerte en **Allemagne** à un **jeune homme** diplômé (évent. aussi à un couple instruit) et disposant d'un petit avoir.

S'adresser pour plus de détails sous chiffre **E 8559 L** à l'Agence de Publicité **Haasenstein & Vogler, Lausanne.**

#### AVIS AUX PROMENEURS

### ALLONS A MORAT!

ville pittoresque par ses arcades et remparts; campagne luxuriante et agréable, lac; vue des Alpes et du Jura; promenades en bateau à vapeur ou en bateau moteur élégant, prêt sur commande; voies ferrées en tous sens.

H 2582 F

### TRAVAUX PUBLICS

#### CARTE DU CANTON DE VAUD AU 1/50 000

en 12 feuilles, éditions hachures et courbes de niveau, en vente chez MM. les receveurs de l'Etat.

Prix fr. **1,50 la feuille;** fr. **1,20** par exemplaire pour 6 feuilles au moins.